

VIVRE
EN VERDON

N°7 ~ Décembre 2024

LETTRE D'INFORMATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

LE TERRITOIRE
DU PARC
S'AGRANDIT !

TOUS ENGAGÉS
AUTOUR DES
PATRIMOINES

VIVRE EN VERDON

L'EAU DU VERDON UN BIEN PRÉCIEUX

© Dominique Chavy

Le Verdon, par sa nature grandiose et ses patrimoines, incarne depuis toujours un territoire d'exception. Aujourd'hui, ce caractère unique est à l'aube de nouvelles reconnaissances, défis et engagements, grâce à l'implication collective de chacun d'entre vous.

D'abord, le renouvellement de la Charte du Parc naturel régional du Verdon, avec son périmètre élargi, est le signe de la vitalité de notre territoire. L'adhésion de nouvelles communes témoigne d'un engagement fort pour un développement harmonieux et respectueux de nos ressources naturelles. Ce travail minutieux et de longue haleine, mené en concertation, reflète l'esprit même du Parc : unir nos forces pour affronter les défis économiques et sociétaux dans le contexte du changement climatique et préserver nos patrimoines, tout en assurant un avenir serein à nos habitants.

Bernard Clap, président du Parc naturel régional du Verdon

NOUVEAU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC

Cette année, le Conseil scientifique du Parc a été renouvelé et est composé dorénavant de 29 membres, issus des sciences humaines et sociales et des sciences du vivant. Ils enseignent ou portent des travaux de recherche au sein d'universités, d'écoles, ou organismes de recherches.

Lors d'un séminaire en juin 2024 à Castellane, Myette Guiomar, Docteur en géologie et chargée de mission scientifique à la Réserve nationale naturelle géologique de Haute-Provence a été élue nouvelle Présidente. Elle sera appuyée dans ses fonctions par deux Vice-Présidents : Georges Olivari, hydrobiologiste et ancien directeur de la Maison régionale de l'eau, maître de conférences associé à Aix-Marseille-Université, et Sébastien Oliveau, Docteur en géographie – démographie et directeur de la Maison des sciences et de l'homme de Paris-Saclay.



RESSOURCE EN EAU ET SÉCHERESSE : UNE VIGILANCE CONSTANTE



Malgré les apparences d'une année 2024 relativement humide, la sécheresse reste une préoccupation majeure sur le bassin versant du Verdon. Les amateurs de jardinage le savent bien : les précipitations ont été rares cet été, et les températures très élevées. Les sécheresses sont de plus en plus intenses et longues, les précipitations de plus en plus violentes.

Trois secteurs du Verdon sont particulièrement sensibles aux sécheresses :

- **Le haut Verdon**, notamment à Allos, est surveillé en hiver et en été. L'hiver, les précipitations sous forme de neige stockent l'eau sans la rendre immédiatement disponible, créant une tension alors que la demande en eau est forte.
- **L'Artuby** a frôlé le seuil d'alerte renforcée tout l'été, malgré quelques précipitations en juillet.

- **Le Colostre**, qui a connu trois années de sécheresse consécutives, subit une pression importante sur ses ressources.

Ces zones font l'objet de suivis hydrologiques pour mieux comprendre l'évolution de la ressource et mettre en place des actions concrètes : études, plans de gestion, optimisation des prélèvements et économies d'eau.

De manière plus générale, et suite aux enseignements de la sécheresse de 2022, le Syndicat mixte du Parc continue de s'impliquer au niveau régional, en participant aux discussions sur la gestion de l'eau et à l'harmonisation des mesures en cas de sécheresse. Il est essentiel d'anticiper les effets du changement climatique pour préserver la ressource en eau et faire valoir les enjeux du Verdon au niveau régional.



Vue depuis le pont du Galetas 2022

© C. BRETON

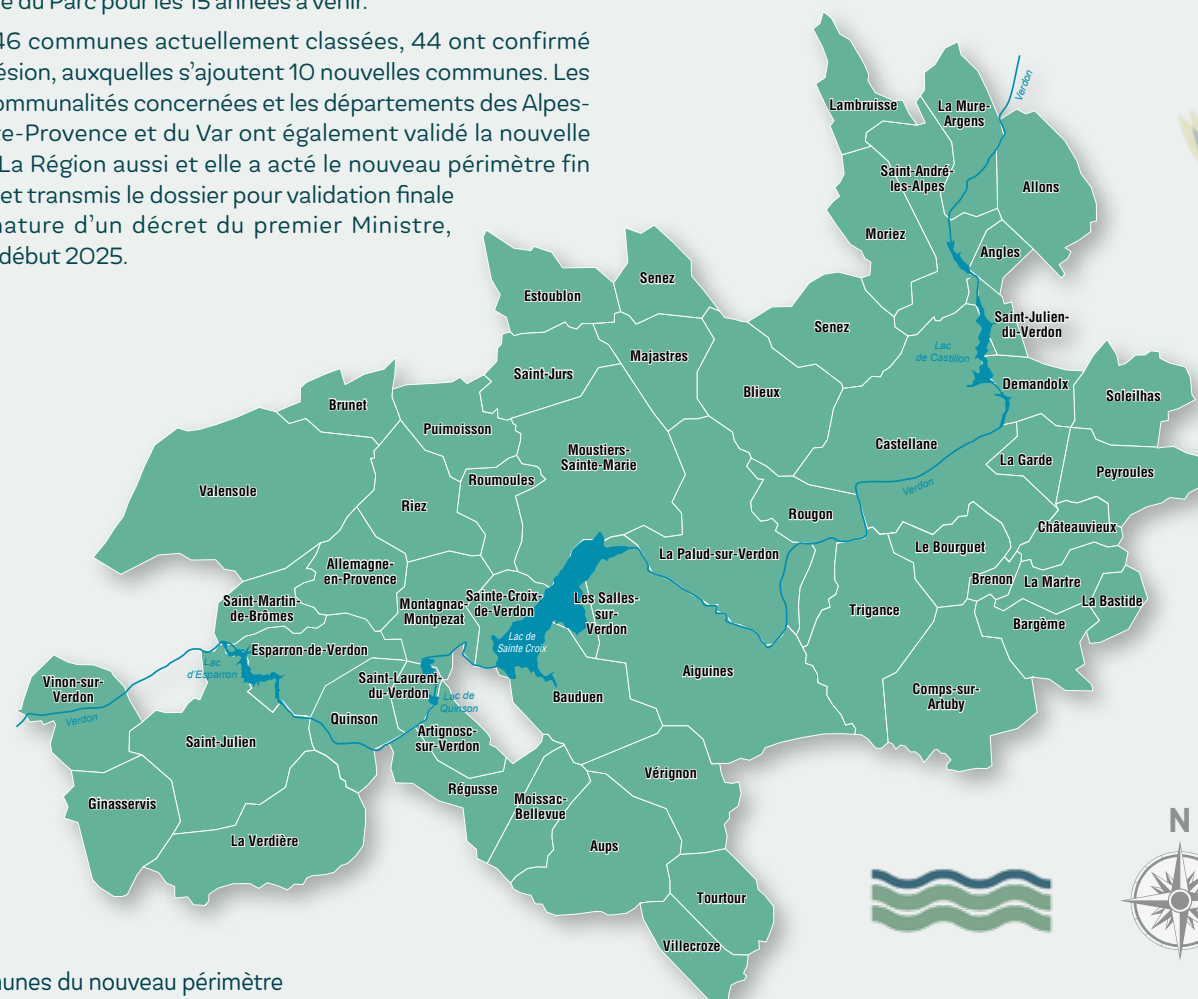
RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC : LE TERRITOIRE S'AGRANDIT !



Depuis 2019, la procédure de renouvellement du label « Parc naturel régional » a débuté dans le Verdon. De nombreux travaux (études préalables, ateliers de concertation...) ont permis de rédiger une nouvelle Charte, contenant les objectifs de préservation et de développement pour le territoire du Verdon. Les 59 communes concernées par le périmètre d'étude se sont positionnées entre avril et août 2024 dessinant ainsi le nouveau périmètre du Parc pour les 15 années à venir.

Sur les 46 communes actuellement classées, 44 ont confirmé leur adhésion, auxquelles s'ajoutent 10 nouvelles communes. Les 6 intercommunalités concernées et les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var ont également validé la nouvelle Charte. La Région aussi et elle a acté le nouveau périmètre fin octobre et transmis le dossier pour validation finale par signature d'un décret du premier Ministre, attendu début 2025.

C'est une belle dynamique qui vient ainsi clôturer 6 ans de travaux. Une démarche longue et ponctuée de nombreuses étapes de procédure, qui a également été perturbée par la crise sanitaire. Le choix fait par les élus des communes, dans l'intérêt du territoire permettra de poursuivre la recherche d'un développement respectueux des patrimoines et des ressources naturelles tout en anticipant les effets du changement climatique.



■ Communes du nouveau périmètre



Contrat Territoire Lecture - École de Bauduen

UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ POUR LA CULTURE

En 2017, une convention a été signée entre le Parc du Verdon et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Provence-Alpes-Côte d'Azur, marquant l'engagement de l'État pour soutenir le développement culturel dans le territoire. Renouvelée en 2024, cette convention permet aux projets artistiques et culturels de bénéficier d'un accompagnement technique et financier. Elle met en lumière la richesse des structures culturelles locales, telles que Art et culture Fabri de Peiresc ou Le Plancher des chèvres, leur offrant une meilleure visibilité et des moyens pour concrétiser

leurs initiatives. C'est dans ce cadre par exemple que le projet de Contrat Territoire Lecture a été soutenu financièrement (lire l'article suivant), tout comme l'opération « C'est mon patrimoine ! » qui a permis de mettre en place un projet autour de l'archéologie et du dessin avec le centre de loisirs de Vinon-sur-Verdon.

Pour les trois prochaines années, les efforts se concentreront sur l'éducation artistique et culturelle, les démarches d'interprétation, l'accueil d'artistes, l'implication des habitants, l'amélioration des connaissances et le patrimoine immatériel.

GORGES DU VERDON : MOBILISATION COLLECTIVE VERS LE LABEL GRAND SITE DE FRANCE

Après plus de 20 ans de travail, la candidature des Gorges du Verdon au label Grand Site de France prend forme. Initiée dans les années 2000, la démarche a franchi une étape décisive en 2009, lorsque l'État a validé le programme d'actions porté par le Parc du Verdon pour le compte des sept communes concernées : Castellane, La Palud-sur-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie, Rougon, Aiguines, Comps-sur-Artuby et Trigance ; ainsi que les deux départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var ; et de la Région Sud.

Des actions concrètes ont été menées depuis, comme la requalification de sites, de belvédères et de sentiers. L'accueil grand site s'organise autour d'équipements et services : maison de site du Point Sublime, navette Blanc-Martel... Fort de ces avancées, le dossier de candidature pour obtenir le label se prépare activement avec l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi durant l'automne 2024, une enquête a été menée auprès des habitants des communes concernées.



Fin septembre, le Parc a organisé un atelier sur 5 jours, en présence d'élus, d'acteurs et de professionnels des Gorges, ainsi qu'Alain Freytet, paysagiste de renom qui a accompagné de nombreux Grands sites de France. Ces moments d'échanges ont permis de travailler collectivement sur l'analyse paysagère des Gorges du Verdon et sur la définition des forces et qualités du futur Grand Site.

L'objectif ? Recueillir leurs avis, attentes et besoins afin d'enrichir le dossier de candidature. Les retours ont permis de mieux comprendre leur vision de la vie au sein des Gorges du Verdon et seront pris en compte pour affiner le projet. Cette mobilisation locale témoigne de l'importance de ce label pour valoriser les patrimoines naturels et culturels et améliorer le cadre de vie.



LEADER 2023-2027 : UN COUP DE POUCE EUROPÉEN POUR UN VERDON RÉSILIENT

Depuis près de 25 ans, le programme européen LEADER soutient le développement du Grand Verdon. Pour la période 2023-2027, les Communautés de communes Alpes Provence Verdon, Lacs et Gorges du Verdon, Durance Luberon Verdon Agglomération, et le Parc du Verdon se sont unis pour élaborer une nouvelle stratégie de territoire. Leur objectif : « Construire ensemble un territoire résilient » face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique.

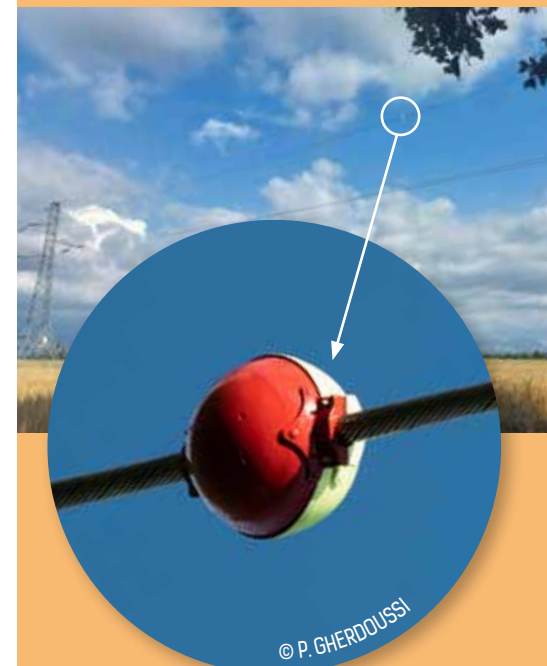
Ce projet ambitieux a été retenu par la Région, qui a alloué une enveloppe de 1 689 284 € via le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). 75 communes, allant d'Allos à Aups et de Valensole à Entrevaux, peuvent bénéficier de ces fonds pour des projets locaux.

Vous êtes une association, une collectivité ou une entreprise ? Si vous avez un projet visant à : Préserver le patrimoine et valoriser les ressources locales ; Conforter et développer l'agriculture locale ;

Améliorer la qualité de vie et la mobilité des habitants ; Favoriser et accentuer un tourisme durable ; Développer de nouvelles filières économiques... Une équipe technique basée à Annot est là pour vous accompagner dans le montage de vos projets.



Contactez l'animateur LEADER, Jérôme Moreau, pour plus d'informations : jerome.moreau@ccapv.fr ou 06 72 50 82 44.



Au printemps, le Parc du Verdon et la LPD PACA ont sensibilisé et accompagné RTE pour que 9 km de lignes électriques sur le plateau de Valensole soient sécurisées en installant des balises « avifaune » bicolorées et photoluminescentes pour limiter les collisions d'oiseaux.



LE LIVRE ET LA LECTURE À L'HONNEUR DANS LE HAUT-VAR VERDON

2024 marque la fin de trois années de partenariat entre le Parc et l'association le Plancher des chèvres pour développer le livre et la lecture sur ce territoire du haut-Var Verdon avec le soutien financier du ministère de la Culture.

Chaque année, nous avons accueilli un artiste en résidence pour travailler son projet d'œuvre artistique : Michaël Croza et son projet de BD, Annabelle Verhaeghe et son projet de roman entremêlé de poèmes, et Estelle Granet et son projet de roman jeunesse.

Ces auteur.rices ont été épaulés par d'autres artistes (Détachement International du Muerto Coco et Ornicarinks) pour proposer des temps de rencontres et des actions de médiation avec les habitants (avec la complicité de la médiathèque d'Aups) et avec les jeunes (collège d'Aups, et à tour de rôle des écoles d'Aups, Bauduen, Tourtour, Aiguines et Les Salles-sur-Verdon).

Ces projets de création et médiation autour du livre et de la lecture ont donné au Parc l'opportunité de questionner le territoire à travers le regard d'artistes des actions d'éducation artistique et culturelle. Plusieurs thématiques ont guidé les projets : l'espace public et les lieux de rencontres au sein des villages ; la société demain ; les mémoires et les paysages.



École d'Aiguines

AIDES À LA PLANTATION DE HAIES DANS LE VAR

Le Parc du Verdon étend l'accompagnement à la plantation de haies aux communes de Vinon-sur-Verdon, Ginasservis, Saint-Julien-le-Montagnier, La Verdrière, Régusse, Moissac-Bellevue et Aups.

Depuis 2016, le Parc accompagne les agriculteurs et agricultrices du plateau de Valensole à la plantation de haies diversifiées composées de variétés locales. À partir de cette année, le Parc étend son accompagnement au Haut-Var : conception de la haie, demandes de financement, rencontres techniques... Une étude sur les chauves-souris a déjà été menée cet été par les bureaux d'études Géoéco, Chiroiko et Cam'trapping autour de Moissac et Aups afin d'identifier les secteurs où la consolidation du réseau de haies est cruciale pour la biodiversité. Une autre enquête auprès des agriculteurs et des structures les accompagnant, permettra cet hiver d'identifier aussi les attentes des exploitants et d'accompagner les premiers projets de plantation dans le Haut-Var.

Le Parc bénéficie actuellement de financements de l'Agence de l'eau et de l'État pour assurer cet accompagnement. Si vous êtes agriculteur et que vous avez un projet de haie, n'hésitez pas à contacter Lucinne Ruff : 04 92 74 68 12 - lruff@parcduverdon.fr



Plantation avec des collégiens de Riez

© Bleuimate

DES FORMATIONS AU SERVICE DES AGRICULTEURS

En 2023 et 2024, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été mises en place pour aider les agriculteurs du Verdon à répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et de défense des forêts contre les incendies. Ces mesures couvrent 4 740 hectares et impliquent 68 agriculteurs, qui bénéficieront d'un soutien de près de 3 millions d'euros sur cinq ans. L'une des nouveautés de ces MAEC est l'obligation pour les agriculteurs de suivre une formation dans les deux ans suivant leur engagement. Cinq journées ont été organisées par le Parc pour les former sur divers sujets.



À Blioux et Saint-Jurs, deux journées animées avec le CERPAM ainsi qu'une botaniste spécialisée sur la végétation des milieux pâturés, ont permis aux éleveurs d'approfondir le sujet de la gestion des espaces pastoraux, en valorisant certaines broussailles comme ressource et en adaptant le pâturage pour préserver la végétation.

Une autre journée, animée avec le Parc des Préalpes d'Azur et par le biais de Agribio 06, a été consacrée à la préservation et la gestion des zones humides, des milieux essentiels mais souvent menacés par des changements de pratiques agricoles ou par l'urbanisation.

Sur le plateau de Valensole, une journée a été proposée aux agriculteurs autour de la préservation d'espèces emblématiques comme l'Outarde canepetière, en lien avec les pratiques de cultures sèches. Cette journée a été animée avec le Conservatoire

d'espaces naturels (CEN PACA), et la Fédération départementale des chasseurs O4. La journée a permis d'expliquer comment reconnaître l'Outarde canepetière et les autres oiseaux qui nichent dans les cultures et comment favoriser leur reproduction.

Enfin, dans le camp militaire de Canjuers, une journée a été dédiée à la défense des forêts contre les incendies (DFCI), où les éleveurs ont pu questionner les intervenants (Parc, CERPAM et Autorité militaire) sur leurs obligations et sur les moyens les plus efficaces pour entretenir ou restaurer les coupures de combustibles, essentielles pour limiter la propagation des feux. D'autant plus sur un territoire où le risque pyrotechnique est élevé.

Les MAEC sont financées par le FEADER, l'État et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Certaines de ces formations ont été montées avec le concours des Chambres d'agriculture (83 et O4) et les fonds VIVEA.



TOUS ENGAGÉS AUTOUR DES PATRIMOINES !

L'une des ambitions de la nouvelle Charte du Parc est de créer un collectif autour des patrimoines naturels et culturels du Verdon, incarné par des femmes et des hommes appelés des "passeurs du patrimoine". Pour le mettre en place, un appel à mobilisation des associations et habitants a été lancé et une première rencontre a eu lieu en octobre 2024.

Une trentaine de personnes a participé à cette journée de lancement. Les premiers échanges ont été passionnants et mettent en lumière un amour commun de nos patrimoines, une envie de partager ses savoirs et de s'enrichir des connaissances

des autres, et surtout la volonté d'œuvrer à la mémoire du Verdon dans la perspective de transmettre et raconter aux habitants et aux générations futures.

À l'issue des premières discussions, plusieurs sujets émergent : savoir recueillir la parole des anciens, conserver et organiser des archives (textes, photos, sons, etc.), élaborer un annuaire des passeurs du patrimoine pour identifier des référents par thématique, mobiliser autour de l'élaboration des panneaux du patrimoine, et mener des actions en faveur de la langue à travers la toponymie. Un vaste programme à construire ensemble !



Si l'idée de s'intéresser à la thématique du gypse a germé en 2020, le programme d'actions porté par le Parc, intitulé « Le gypse en Haute-Provence, une ressource patrimoniale » s'est déroulé entre 2022 et 2024. L'objectif était d'aborder cette thématique sous un angle historique, afin de révéler un savoir-faire immatériel qui marque l'identité régionale.

C'est ainsi qu'une série de manifestations destinées à un large public a été déclinée : lecture géologique en site naturel, visite d'anciennes carrières, conférence sur l'art de la gypserie, chantier de restauration, mise en œuvre de cuisson de plâtre, démonstration de technique de décoration... Mais également la création d'une exposition sous forme de 15 bâches, et l'édition d'un catalogue ont vu le jour. Une autre partie était consacrée davantage au développement économique : des journées techniques ont été organisées en partenariat avec les intercommunalités, dans le but d'alerter les élus sur l'intérêt de donner une place prépondérante aux éco-matériaux dans les projets de restauration.

Enfin, une pré-étude de faisabilité a été engagée autour du développement d'une filière économique « plâtre » : fabrication d'un produit imitant le « plâtre paysan » à partir d'une ressource régionale ou continuer à s'approvisionner en région parisienne, telle était la question de départ.



Inauguration de l'exposition à Riez, octobre 2024

© D. BRUSCHI

De nombreux points ont été soulevés avec les entretiens menés auprès des carriers, des fabricants, des artisans. Les contraintes liées à la législation relative aux carrières, le besoin de sensibiliser les élus et les pétitionnaires, de poursuivre la formation dans les lycées techniques et auprès des professionnels du bâtiment, ont été balayés.

Le Parc finalise ainsi les actions autour du gypse du programme soutenu financièrement par l'Union Européenne avec LEADER et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais on n'a pas fini d'en parler !

Pour en savoir plus sur le gypse, aller sur www.parcduverdon.fr



L'HUILE D'OLIVE REJOINT LA MARQUE VALEURS PARC



Après les plantes aromatiques et médicinales, le safran, le miel et le vin, le cahier des charges de l'huile d'olive marque « Valeurs Parc » a été approuvé en mars 2024 par la commission nationale de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Il est le fruit de l'engagement collectif de trois producteurs du Var : Christine Rosso (l'Olive enchantée) de Quinson, Muriel et Romain Gillet-Bienvenu, Jean-Luc Trouillot, membre du GAEC *Lou redoun* à la Verdère. Dans les critères, notons : les huiles doivent être issues de l'agriculture biologique, produites à partir de variétés traditionnelles (Aglандаu, Bouteillan, Cayetier), les producteurs s'engagent à enherber leurs oliveraies et à maintenir le patrimoine lié à cette production typiquement provençale et par voie de conséquence, le paysage de polyculture, de cette partie du Parc.



© M. ECONOMIDÉS

NOUVEAU SENTIER DÉCOUVERTE « HISTOIRES PAYSANNES »

Le Parc du Verdon a inauguré cette année son tout nouveau sentier découverte « Histoires paysannes », situé sur le domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie. Soutenu par la Région Sud et le Conservatoire du littoral, ce sentier familial de 2 km invite à découvrir l'histoire agricole du domaine et les pratiques qui façonnent nos paysages. Jalonné de haltes ludiques et réalisé avec des matériaux locaux et artisanaux (vannerie, pierre sèche, etc.), il promet une balade paisible entre prairies, vergers et sous-bois, idéale pour petits et grands.



PAYZAOU : UN COLLECTIF DE PAYSANS ENGAGÉS



Ouvert en mars 2023, le magasin ne désemplit pas ! 18 producteurs, pour la plupart du Var, se sont regroupés pour vendre leurs produits dans les locaux de l'ancienne coopérative viticole à l'entrée d'Aups sur la route de Régusse.

Vous y trouverez aussi bien des fruits et légumes que de la viande, des fromages, du vin, de la bière, du miel, du pain, de la farine, des tisanes...

Ce mode de fonctionnement permet un prix juste à la fois pour les producteurs et les consommateurs : le magasin prend une commission sur chaque produit mais bien inférieure à celle des commerces classiques. Elle ne sert qu'à couvrir les frais du magasin, c'est une réappropriation par les paysans de leur outil de vente. D'autant plus que la mise en commun des moyens de vente permet d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs et agricultrices, de consolider les circuits de commercialisation et de pérenniser les fermes en place, voire d'en installer de nouvelles !

Horaires d'ouverture : le mercredi et le vendredi de 9h à 13h et de 15h à 19h, ainsi que le samedi de 9h à 19h.

Infos : <https://payzaou.fr>

Un livret-jeu sera bientôt disponible

L'EAU DU VERDON UN BIEN PRÉCIEUX



Plage de Sainte-Croix

© David ALLEMAND

Dans le Parc naturel régional du Verdon, l'eau est une ressource vitale et un élément central des paysages. Elle façonne les milieux naturels, alimente les activités humaines et assure la préservation de la biodiversité. Des rivières aux lacs, des zones humides aux nappes souterraines, les milieux aquatiques jouent un rôle fondamental dans la régulation des écosystèmes. Pourtant, cette ressource est soumise à des pressions croissantes : changement climatique, usages intensifs, artificialisation des cours d'eau et sécheresses récurrentes.

Face à ces défis, la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques est plus que jamais une priorité. L'EPAGE Verdon, en partenariat avec les acteurs locaux, met en œuvre des actions pour protéger ces milieux sensibles, restaurer les cours d'eau dégradés, renforcer la résilience des écosystèmes et promouvoir une utilisation raisonnée de la ressource.

Les articles qui suivent vous invitent à comprendre l'organisation et la gestion de l'eau du Verdon et découvrir deux domaines d'actions qui sont menées : la prévention des inondations et la lutte contre les espèces envahissantes.



L'EPAGE VERDON : UN ACTEUR CLÉ POUR LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES



L'eau est une ressource précieuse, et sa gestion nécessite une approche globale et concertée. C'est là qu'intervient l'EPAGE Verdon (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), une structure dédiée à la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant du Verdon. Mais qu'est-ce qu'un bassin versant ? Il s'agit du territoire délimité par des lignes de partage des eaux, sur lequel toutes les eaux de surface s'écoulent vers un même point. Contrairement aux frontières administratives des communes, les bassins versants sont définis par la topographie du terrain.

Depuis sa création, le Parc du Verdon porte les démarches de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques. Cependant, le bassin versant du Verdon s'étend au-delà des 46 communes du Parc, en couvrant 69 communes au total. Pour gérer cette étendue de manière efficace, le syndicat du Parc est devenu un syndicat multi-compétences, dont l'EPAGE Verdon est désormais responsable de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur tout le bassin.

L'EPAGE Verdon a pour mission de concilier la préservation des milieux aquatiques avec les usages de l'eau. Cela se traduit par des actions concrètes : animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), mise en œuvre du programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI, voir article ci-contre), ou encore gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Des travaux d'entretien et restauration des ripisylves, de préservation des zones humides et d'amélioration de la morphologie des cours d'eau, de gestion des systèmes d'endiguement sont ainsi menés régulièrement, en partenariat avec les sept intercommunalités du bassin versant.

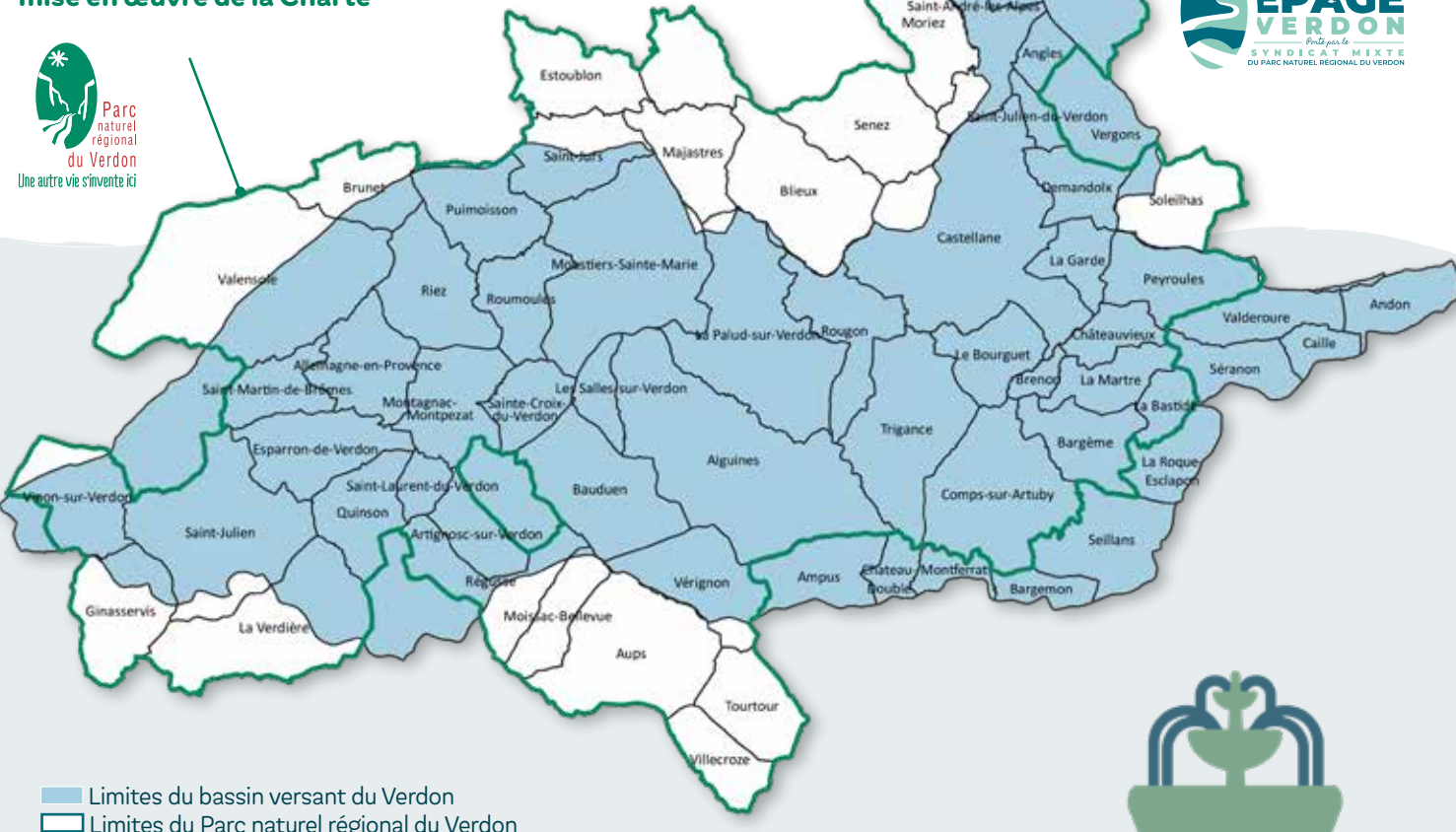
Grâce à l'EPAGE, le bassin versant du Verdon bénéficie d'une gestion cohérente et durable, essentielle pour protéger cette ressource vitale et pour répondre aux enjeux environnementaux et climatiques qui menacent les milieux aquatiques.



Parc naturel régional du Verdon, mise en œuvre de la Charte



Une autre vie s'invente ici



EPAGE Verdon,
gestion de l'eau



UN IMPORTANT PROGRAMME D'ACTIONS EST EN COURS...

- **Le projet de restauration morphologique de la rivière du Colostre** se poursuit, des travaux ont été réalisés en 2020-2021 à Saint-Martin-de-Brômes, en 2021-2022 en amont d'Allemagne-en-Provence, la réflexion se poursuit pour les phases suivantes (Allemagne centre et Riez-Roumoules). D'autres études de restauration sont en cours ou vont être lancées (Castellane, Allos...),
- **Les travaux d'entretien des ripisylves** se poursuivent. Pour cette année : rives du Verdon à Colmars, Beauvezer, Castellane, Vinon-sur-Verdon ; Issole à Saint-André-les-Alpes et la Mure ; torrent de Notre-Dame à Beauvezer ; Recluse à Castellane ; Colostre à Riez, Allemagne-en-Provence et Saint-Martin-de-Brômes,
- **Un plan de gestion stratégique des zones humides** est en cours, avec des actions pour la préservation des zones humides : amélioration des connaissances, sensibilisation et intégration aux documents d'urbanisme...

- **La gestion sédimentaire** : gestion des matériaux (galets, graviers) transportés par le Verdon. Sur le haut Verdon en amont de Saint-André-les-Alpes, des travaux sont réalisés chaque année pour faciliter le transit des matériaux (travaux d'enlèvement de la végétation sur les iscles dans le cours d'eau quand elle est très développée et fixe les galets ; démontage d'une ancienne digue ne protégeant plus d'enjeux ; création d'un bras permettant au Verdon de se recharger en matériaux... : voir notre page internet). Sur le Verdon, en aval de Castellane et en aval du barrage de Gréoux-les-Bains, une étude vient de se terminer : elle a défini les actions pour limiter l'enfoncement du lit lié au manque d'apport de matériaux du fait de la présence des barrages.
- **Le lancement d'une étude sur les masses d'eau souterraine du haut Var**, de Canjuers à Vinon-sur-Verdon, est en cours de préparation. Cette étude permettra d'améliorer la compréhension du fonctionnement de ces masses d'eau, de définir les secteurs à protéger et les actions pour préserver ces ressources stratégiques.



PAPI VERDON : LE PROGRAMME POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

En avril 2024, le PAPI du bassin versant du Verdon, porté par l'EPAGE Verdon, a franchi une étape importante avec la validation de son programme d'études préalables par les services de l'État. Élaboré en concertation avec les collectivités concernées, ce programme vise à répondre aux enjeux de gestion des risques d'inondation sur le territoire.

Basé sur un diagnostic partagé, le PAPI Verdon définit une stratégie de gestion intégrée des risques et propose un ensemble d'actions qui touchent à plusieurs aspects de la prévention. L'objectif est de renforcer la sensibilisation du grand public, d'améliorer les infrastructures comme les digues, et de mieux préparer les acteurs locaux à gérer les crises. En mobilisant différents partenaires (urbanisme, protection de l'environnement, etc.) et en attirant de nouveaux financements, le PAPI Verdon devient un véritable levier pour la protection contre les inondations.

En 2024, plusieurs actions majeures ont été initiées :

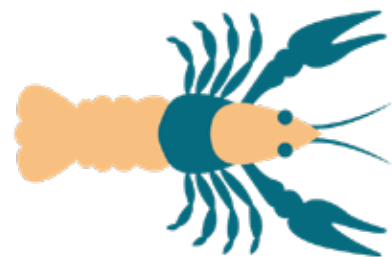
- **Étude ethnologique et historique de la crue de 1994** : Pauline Mayer, ethnologue, a été mandatée pour retracer la crue de novembre 1994, estimée comme centennale par endroits, elle a marqué le territoire par sa violence. L'étude s'appuie sur des témoignages et des documents d'époque pour sensibiliser la population au risque d'inondation et en tirer des enseignements pour l'avenir. Trois événements ont été organisés en partenariat avec la CCAPV – Communauté de communes Alpes Provence Verdon, et DLVAgglo – Durance Luberon Verdon Agglomération, en novembre pour partager les résultats de cette étude avec les habitants, à Colmars-les-Alpes, Vinon-sur-Verdon et Castellane.
- **Gestion des eaux pluviales** : DLVAgglo a lancé un schéma directeur pour mieux gérer les eaux pluviales sur son territoire. En 2024, le bureau d'études Cereg a rencontré 11 communes afin de réaliser un état des lieux des réseaux d'assainissement. Ce projet permettra de limiter les risques d'inondations par ruissellement en mettant en place des actions concrètes, comme des travaux d'urbanisme adaptés.
- **Restauration du Verdon et protection contre les crues à la Foux d'Allos** : Une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée pour améliorer l'état écologique des cours d'eau fortement artificialisés dans les années 1970-1980 autour de la station de ski de la Foux d'Allos et réduire le risque d'inondation. Le lit du Verdon, contraint par des aménagements, est aujourd'hui vulnérable aux crues et à l'érosion. Après les crues de 2012 et 2023, des solutions sont étudiées pour améliorer l'état écologique du cours d'eau et sécuriser les infrastructures locales.

Le PAPI Verdon marque une avancée importante dans la prévention des inondations, en alliant étude scientifique, actions sur le terrain et concertation avec les habitants et collectivités locales.



Suite aux crues de 2023, travaux de confortement par enrochement à Beauvezer.

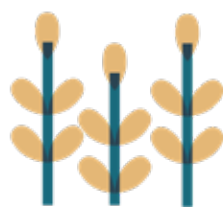
LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Les espèces exotiques envahissantes sont des plantes ou des animaux introduits par l'homme, volontairement ou accidentellement, dans des territoires où ils ne sont pas présents naturellement. Leur implantation et propagation dans ces environnements perturbent gravement les espèces indigènes et les écosystèmes locaux. Ces invasions ont des conséquences négatives sur l'environnement, l'économie et la santé publique.

Face à cette menace, un inventaire des espèces exotiques végétales envahissantes dans les milieux aquatiques du bassin versant du Verdon a été réalisé en 2020.

« Les scientifiques sont d'accord pour dire que les espèces envahissantes constituent l'une des menaces les plus préoccupantes pour la biodiversité. »



HALTE-LÀ !

Voici les cinq espèces émergentes du bassin versant du Verdon, encore peu présentes, donc gérables. Si vous en repérez une, contactez l'EPAGE Verdon, il est important d'actualiser l'inventaire et d'intervenir dès que possible !

- 1 **Balsamines de Balfour** (*Impatiens balfouri*)
et 2 **Balsamines de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera*)

Introduites en Europe au XIX^e siècle comme plantes ornementales, elles se sont installées en bordure de cours d'eau, notamment sur le bassin versant du Verdon. Ces espèces colonisent les berges, les fossés et les talus humides, où elles recherchent lumière et sols riches en nitrates. Leurs racines fragiles n'assurent pas la stabilité des berges, provoquant une érosion plus importante lors des crues.



Aujourd'hui, la stratégie de gestion de l'EPAGE Verdon s'articule autour de deux axes principaux :

- **Interventions ciblées pour les espèces déjà bien implantées :** Certaines espèces comme le Robinier faux acacia, l'Ailante ou encore le Buddleia sont déjà fortement implantées dans les ripisylves du Verdon. Leur colonisation est trop avancée pour envisager une éradication complète, une action qui nécessiterait des moyens colossaux et resterait inefficace. La gestion de ces espèces se fait en parallèle des opérations d'entretien régulier des berges, en favorisant la repousse des essences locales de ripisylve qui peuvent concurrencer ces espèces envahissantes en limitant leur accès à la lumière.
- **Lutte active contre les espèces émergentes :** Cinq espèces sont actuellement peu présentes, et il est encore possible de les éradiquer pour éviter une expansion massive. Ce sont les Balsamine de Balfour et de l'Himalaya, présentes sur les berges de la Maïre et de la Bruyère ; la Berce du Caucase présente sur les berges du Jabron, de la Lane et de L'Artuby ; la Renouée du Japon, présente sur les berges du Verdon et de la Recluse à Castellane et du ruisseau Notre-Dame à Gréoux-les-Bains ; et enfin l'Élodée du Canada présente dans la retenue d'Esparron-de-Verdon (baie de Quinson).



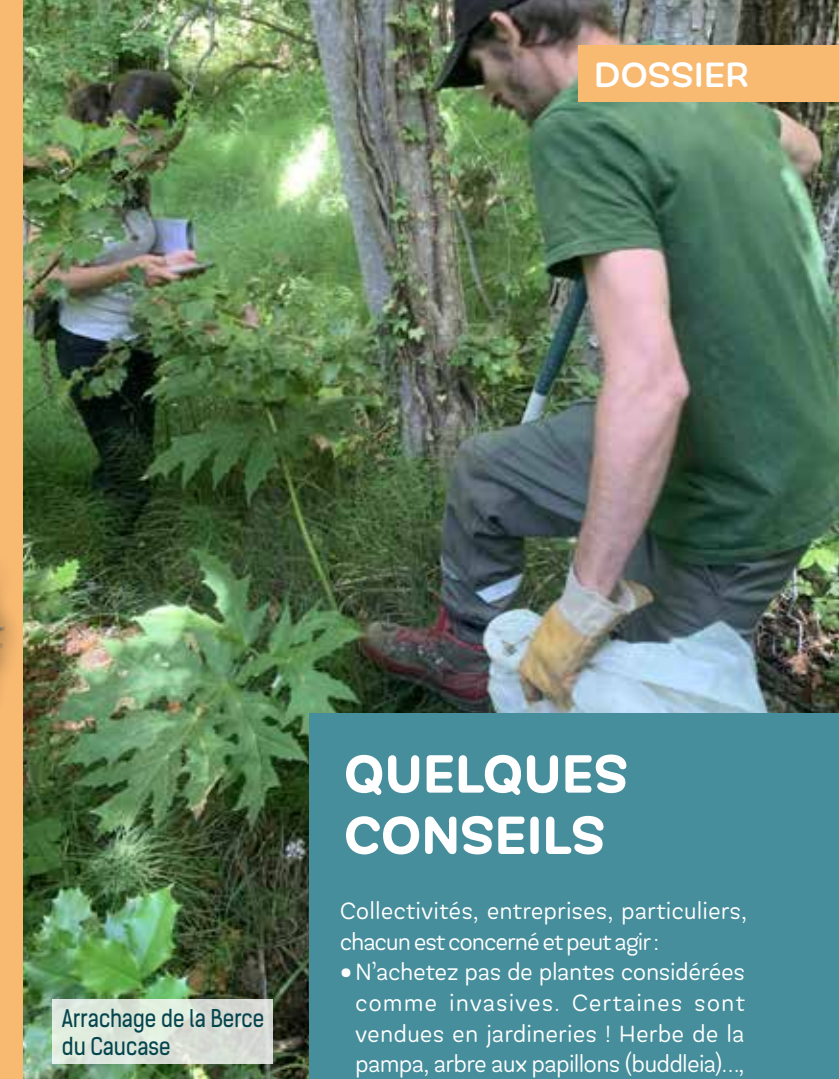
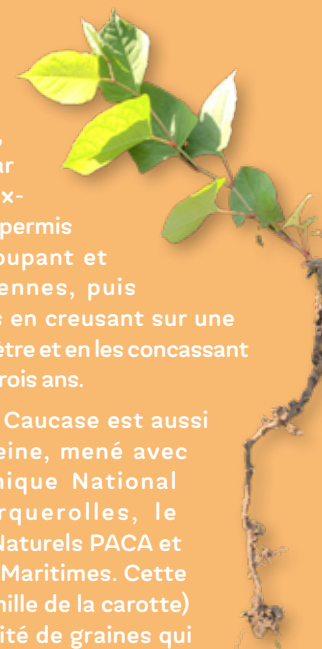
- 3 **Berce du Caucase**
(*Heracleum mantegazzianum*)

Originnaire du Caucase, introduite en Europe au XIX^e siècle comme plante ornementale, elle devient envahissante dès les années 1950. Colonisant les sols humides riches en azote, elle envahit talus, friches et berges de rivières. Elle présente aussi un danger pour la santé humaine : sa sève photosensibilisante cause de graves brûlures au contact du soleil.

ACTIONS : RUSES ET EXPÉRIMENTATIONS

L'éradication de la Renouée du Japon nécessite des chantiers rigoureux et importants pour éviter sa propagation. En 2022, des opérations menées par l'EPAGE Verdon à Gréoux-les-Bains et Castellane ont permis d'éliminer la plante en coupant et brûlant les parties aériennes, puis en extrayant les rhizomes en creusant sur une profondeur d'au moins un mètre et en les concassant avant de bâcher le sol pour trois ans.

La gestion de la Berce du Caucase est aussi un travail de longue haleine, mené avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA et le département des Alpes-Maritimes. Cette imposante ombellifère (famille de la carotte) produit une énorme quantité de graines qui peuvent rester en dormance durant une dizaine d'année. Depuis 2011, l'arrachage manuel, couplé à un suivi GPS, a permis de réduire, voire d'éradiquer cette plante selon les secteurs.



Arrachage de la Berce du Caucase

QUELQUES CONSEILS

Collectivités, entreprises, particuliers, chacun est concerné et peut agir :

- N'achetez pas de plantes considérées comme invasives. Certaines sont vendues en jardinerie ! Herbe de la pampa, arbre aux papillons (buddleia)..., privilégiez les espèces locales.
- Ne videz jamais un aquarium et les plantes qu'il contient dans la nature.
- N'utilisez pas de produits chimiques pour les éliminer car ce n'est pas efficace et cela a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.
- Si l'une de ces espèces est présente sur votre terrain : contactez l'EPAGE Verdon (04 92 74 68 00), qui peut vous conseiller sur les meilleures méthodes d'éradication.

Pour vous aider à participer à la lutte contre les espèces envahissantes, l'EPAGE Verdon a publié un guide technique composé de fiches des espèces végétales, mais aussi animales.

Guide téléchargeable sur www.parcuverdon.fr et gratuit sur simple demande.

- 4 **Renouée du Japon**
(*Reynoutria japonica*)

Originnaire du Japon et introduite en Europe à la fin du XIX^e siècle, elle s'est rapidement propagée le long des routes, voies ferrées, canaux et cours d'eau. Elle se reproduit par fragments de rhizomes ou de tiges. Sa pousse très rapide et la sécrétion de substances par les racines étouffent ses concurrentes et empêchent les plantes indigènes de pousser, formant des peuplements monospécifiques.



- 5 **Élodée du Canada**
(*Elodea canadensis*)

Plante aquatique originaire d'Amérique du Nord, introduite en Europe à la fin du XIX^e siècle, notamment pour ses propriétés oxygénantes dans les aquariums et bassins. Elle s'est rapidement propagée et colonise les milieux aquatiques, entraînant une baisse de la diversité des espèces locales ainsi qu'une sédimentation accrue.





L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ
communale

TRIGANCE

un succès collectif !

Lancé en 2024 avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité, l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Trigance touche bientôt à sa fin. Samedi 19 octobre, une dernière sortie dédiée à la découverte des champignons a marqué la clôture d'une année riche en animations. À noter également samedi 14 décembre en soirée, la restitution publique pour présenter aux habitants les principaux résultats et découvertes. Tout au long de l'année, les habitants ont eu l'occasion d'explorer divers aspects de la biodiversité locale : des salades sauvages aux insectes aquatiques, en passant par les orchidées et les abeilles sauvages...

Toutes les observations faune-flore n'ont pas encore été saisies en base, mais d'ores et déjà plus de 10 000 observations ont permis de recenser plus de 1900 espèces !

Ce qui illustre tant la dynamique des inventaires réalisés sur la commune, que la forte biodiversité communale entre Alpes et Méditerranée ! Cette initiative a été rendue possible grâce à la participation enthousiaste des habitants, à la mairie de Trigance, au soutien des associations locales, et également aux bénévoles naturalistes et aux experts scientifiques qui ont partagé leur savoir tout au long de l'élaboration de cet atlas.

Ce travail collectif permet d'améliorer la connaissance de la faune et de la flore, et surtout, de sensibiliser les habitants aux enjeux de préservation de leur patrimoine naturel. Nous espérons que cet élan se poursuivra et encouragera de nouvelles initiatives en faveur de la biodiversité à Trigance et ailleurs ! À suivre en 2025 pour Castellane...

À VALENSOLE,
UN CABANON-PIGEONNIER
À LA CROISÉE DES CHEMINS

Le plateau de Valensole est ponctué de nombreux cabanons ou pigeonniers, constituant un marqueur fort de l'identité de ce paysage. Leur grande diversité révèle l'ingéniosité et le goût de leurs bâtisseurs. Cet étonnant cabanon-pigeonnier de l'Hubac Saint-Pierre, présente un style typique des cabanons de ville du début du XX^e siècle. Abandonné par les pigeons, sujet au vandalisme, il fallait sauver cet édifice qui présente un intérêt architectural tout en témoignant d'un mode de vie traditionnel. Cela est devenu une priorité pour la commune qui s'est tournée vers le Parc du Verdon en 2021. Cette restauration s'est faite dans le respect des techniques traditionnelles, avec un soin particulier dans la conservation des éléments d'architecture des années 1930. Au-delà de l'intérêt patrimonial, ce projet avait également pour objectif de conforter un refuge pour le Petit Rhinolophe, chauve-souris emblématique de la Provence, le plateau étant l'un des trois derniers « bastions » abritant une importante population. Un lieu d'interprétation pour le bâti agricole du plateau et la biodiversité est en devenir.

Ce projet a vu le jour grâce au soutien financier de la Région Sud, de la DRAC, de la Fondation du patrimoine et de la commune de Valensole.



LA PEUPLIÈRE :
UN TIERS-LIEU CITOYEN
À SAINT-JULIEN-LE-
MONTAGNIER

Depuis janvier 2024, La Peuplière, un tiers-lieu culturel et citoyen, est devenu un acteur clé du développement local à Saint-Julien-le-Montagnier. L'association A.V.E.C - association à vocation d'expérimenter et de coopérer - anime ce lieu et vise à renforcer le lien social à travers diverses activités autour de l'écologie, du partage et de la culture.

Situé sur une parcelle communale, La Peuplière est une maison qui propose plusieurs espaces partagés : une cuisine collective, deux salles communes et polyvalentes pour les activités et les expositions, un garage transformé en atelier de bricolage, une grande terrasse, et un jardin pédagogique en cours d'aménagement sur la parcelle extérieure du Centre Intergénérationnel et de Loisirs, partagée avec l'activité de la commune. La Peuplière accueille des initiatives comme les « repair cafés », qui permettent aux habitants de réparer leurs objets cassés. Le Parc du Verdon soutient ces actions locales, qui participent à la réduction des déchets et à la sensibilisation aux pratiques de réparation et de recyclage.

Rejoignez La Peuplière et devenez acteur du changement ! Pour en savoir plus et participer aux événements, visitez le site de La Peuplière <https://lapeupliere.fr>



À LA DÉCOUVERTE DU VIVANT À CASTELLANE :
REJOIGNEZ UN COLLECTIF PASSIONNÉ DE NATURE !

Suite à l'organisation en 2023 de journées de formations sur la connaissance des oiseaux du Verdon par La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et le Parc du Verdon, un collectif d'habitants de Castellane et des villages alentours est né. Ce groupe, qui a pour objectif de mieux connaître et préserver la biodiversité, réunit des ornithologues experts ou amateurs, des naturalistes curieux, des passionnés de nature, tous bénévoles, souhaitant partager leur amour du vivant.

Guidés par l'idée que « l'on aime ce qui nous émerveille, et que l'on protège ce que l'on aime », ce collectif propose des moments de découverte sur les oiseaux, les mammifères, les insectes et les reptiles à destination du grand public. En plus de ces activités, le groupe s'engage dans des projets de sciences participatives, comme le Plan National d'Action Loutré par exemple, avec des recherches à venir sur la Loutré d'Europe, le Castor et le Campagnol amphibie sur les rives du Verdon et de l'Asse.

Nul doute que ce collectif participera aux inventaires de la biodiversité qui seront animés par le Parc en 2025 à Castellane...

Envie de participer ou de rejoindre ce collectif ? Il suffit de contacter verdon@lpo.fr ou de suivre le groupe sur Facebook : Groupe Local LPO Verdon. Une belle occasion de se connecter à la nature et d'agir pour sa protection.



